RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Architecte du patrimoine

Un château à remettre en état, un ancien hôpital à transformer, des vestiges archéologiques à restaurer. etc. L'architecte du patrimoine s'appuie sur ses connaissances des techniques de construction pour mener à bien des projets de restauration.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Statuts : **Libéral, Statut salarié**

Synonymes : Architecte des monuments historiques

Secteur professionnel : Architecture urbanisme paysage

Centres d'intérêt : J'ai envie de créer, construire, rénover, J'aime me déplacer, voyager, J'aime dessiner



© Isabelle Harsin/Sipa/Onisep

Le métier

Son rôle ? Superviser des projets de restauration ou de réaménagement d'édifices ou de sites patrimoniaux (églises, châteaux, musées, monuments, ponts ou bien viaducs), publics comme privés. Son travail commence par la réalisation d'un diagnostic consistant à relever les pathologies du bâtiment (toit abîmé, pierres dégradées ou altérées). Une fois les plans des aménagements nécessaires dessinés, l'architecte du patrimoine préconise les spécificités techniques des travaux à réaliser. Le suivi de chantier et la coordination des artisans (charpentiers, sculpteurs, vitraillistes, etc.) font aussi partie de ses missions. L'architecte connaît les techniques de construction utilisées à travers les siècles, de même que l'histoire de l'édifice qu'il ou elle doit restaurer. Pouvant intervenir sur des bâtiments d'époques très différentes, allant de vestiges archéologiques à des immeubles en béton des années 1970, en passant par des ponts du Moyen Âge, il lui faut être en mesure de s'adapter. Œuvrant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti pour sa transmission aux générations futures, l'architecte du patrimoine a un rôle crucial. Les architectes en chef des monuments historiques (accès sur concours) sont les seuls habilités à intervenir sur des monuments classés appartenant à l'État comme les cathédrales ou les musées nationaux.

Les études

Après le bac en 7 ans

Diplôme d'État d'architecte (d'une Ensa, de l'Insa Strasbourg ou de l'ESA Paris), suivi d'un DSA (diplôme de spécialisation et d'approfondissement) en architecture et patrimoine, en 2 ans.

bac + 7

→ Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine

→ Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine, architecture de terre

Emploi et secteur

Secteur

Architecture urbanisme paysage

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

J'ai envie de créer, construire, rénover →

J'aime me déplacer, voyager →

J'aime dessiner →

Autres métiers à découvrir

Architecte-ingénieur

Assistant en architecture

Programmiste

Architecte

Ébéniste